



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/53
5 avril 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-seizième réunion
Montréal, 9 – 13 mai 2016

PROPOSITION DE PROJET : RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUE et ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

République-Unie de Tanzanie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (principale), ONUDI	67e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2014	1,3 (tonnes PAO)
---	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2014		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					1,59				1,59
HCFC-123					0,01				0,01

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	1,70	Point de départ des réductions globales durables :	1,70
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,59	Restante :	1,11

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
ONUUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,1	0	0	0	0	0,1
	Financement (\$US)	54 500	0	0	0	0	54 500
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,1	0	0	0	0,1	0,2
	Financement (\$US)	37 290	0	0	0	24 860	62 150

(VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	1,70	1,70	1,53	1,53	1,53	1,53	1,53	1,11	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	1,70	1,70	1,53	1,53	1,53	1,53	1,53	1,11	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	55 000	0	0	0	33 000	0	0	0	22 000	110 000
		Coûts d'appui	7 150	0	0	0	4 290	0	0	0	2 860	14 300
	ONUUDI	Coûts du projet	50 000	0	0	0	50 000	0	0	0	0	100 000
		Coûts d'appui	4 500	0	0	0	4 500	0	0	0	0	9 000
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	Coûts du projet		105 000	0	0	0						105 000
	Coûts d'appui		11 650	0	0	0						11 650
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)	Coûts du projet						83 000					83 000
	Coûts d'appui						8 790					8 790

Recommandation du Secrétariat :

Pour approbation générale

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, le PNUE, en qualité d'agence principale d'exécution, a soumis à la 76e réunion une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant total de 91 790 \$US, soit 33 000 \$US, plus 4 290 \$US de coûts d'appui d'agence pour le PNUE, et 50 000 \$US plus 4 500 \$US de coûts d'appui d'agence pour l'ONUDI. La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la première tranche ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période de 2016 à 2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a fait état d'une consommation de 1,29 tonnes PAO de HCFC en 2014 et a estimé une consommation de 1,18 tonnes PAO pour 2015. La consommation de HCFC sur la période de 2011 à 2015 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en République-Unie de Tanzanie (données de l'article 7 2011-2015)

HCFC	2011	2012	2013	2014	2015*	Valeur de référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	181,23	171,65	29,69	23,52	21,45	30,78
HCFC-123	0,00	0,27	0,53	0,16	0,00	0,08
Total (mt)	181.23	171.92	30.22	23.68	21,45	30.86
Tonnes PAO						
HCFC-22	9,97	9,44	1,63	1,29	1,18	1,70
HCFC-123	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00
Total (tonnes PAO)	9.97	9.45	1.64	1,30	1,18	1,70

*Consommation estimée pour 2015.

3. La consommation de HCFC en 2011 et 2012 a été particulièrement élevée, probablement en raison de l'accumulation des stocks. La mise en œuvre des activités dans le PGEH, notamment le système d'octroi de permis et de quotas et l'introduction de frigorigènes de remplacement, ont réduit la demande en HCFC et limité la croissance de leur consommation. La consommation de HCFC en 2014 (1,30 tonne PAO) et 2015 (1,18 tonne PAO) est inférieure aux mesures du Protocole de Montréal pour les mêmes années.

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

4. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a fait état de la consommation de HCFC dans le rapport de mise en œuvre du PN pour 2014, ce qui correspond aux données indiquées en vertu de l'article 7. Le rapport de données du PN de 2015 est prévu d'être présenté en juillet 2016.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a mis en place un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations/exportations de HCFC et de produits contenant des HCFC. Le système dispose d'un mécanisme destiné à vérifier les installations qui manipulent des HCFC afin de s'assurer qu'elles disposent d'une capacité technique suffisante et des équipements de prise en charge des

HCFC. Un Comité national de coordination de l'ozone, composé des ministères et des principales parties prenantes, a été formé pour apporter des orientations sur la mise en œuvre du PGEH.

6. Trois sessions de formation sur le système d'octroi de permis et de quotas, ainsi que sur le suivi et le contrôle des importations de SAO et de produits à base de SAO ont été organisées pour 110 agents des douanes.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

7. Le programme de formation destiné aux techniciens d'entretien des systèmes de réfrigération a été mis en place ; 35 formateurs et 60 techniciens ont été formés aux bonnes pratiques d'entretien, à la récupération et au recyclage des frigorigènes, à la reconversion de l'équipement et aux questions de sécurité liées à l'utilisation des hydrocarbures. Un programme de certification des techniciens est en cours de mise en œuvre pour garantir de bonnes pratiques d'entretien. Des outils et des équipements ont été achetés et distribués aux six centres de formation et à l'Institut de technologie de Dar es-Salaam ; les installations dans ces centres de formation ont été rénovées pour offrir une meilleure formation.

8. Des institutions de formation professionnelle et quelques grands ateliers de réparation ont été choisis pour servir de centres d'excellence qui assureront la formation des techniciens, la collecte des données et la gestion du matériel d'entretien destiné à la location.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

9. La mise en œuvre et le suivi du projet ont été réalisés par l'Unité nationale de l'Ozone (UNO), et les rapports ainsi que la vérification ont été assurés conformément aux lignes directrices existantes.

Niveau de décaissement des fonds

10. En mars 2016, sur les 105 000 \$US approuvés à ce jour (55 000 \$US pour le PNUE et 50 000 \$US pour l'ONUDI), 35 000 \$US (64 pour cent) avaient été décaissés pour le PNUE et 50 000 \$US (100 pour cent) pour l'ONUDI. Le solde de 20 000 \$US sera décaissé en 2016.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

11. Les activités suivantes seront réalisées :

- (a) Formation de 30 agents des douanes au contrôle des importations de HCFC, renforcement de l'école de formation des douanes et diffusion des politiques et des réglementations (10 000 \$US) (PNUE) ;
- (b) Formation de 35 techniciens en réfrigération aux bonnes pratiques et renforcement des institutions de formation en dispensant une formation aux enseignants (15 000 \$US) (PNUE) ;
- (c) Renforcement des centres régionaux d'excellence et mise en œuvre d'un programme d'encouragement à l'intention des utilisateurs finaux par la mise à disposition de matériel de démonstration de formation et de récupération des frigorigènes ; et formation au confinement des frigorigènes et aux problèmes de sécurité liés à la conversion vers le HC-290 (50 000 \$US) (ONUDI) ; et
- (d) Suivi, coordination et mise en œuvre (8 000 \$US) (PNUE).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC

12. La consommation de référence indiquée par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie à la 67^e réunion¹ n'a pas été révisée en raison de l'absence de réponse rapide aux questions soulevées par le Secrétariat de l'ozone². Par conséquent, la consommation de référence de HCFC pour le pays reste à 1,7 tonne PAO ainsi qu'établi lors de la 67^e réunion.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

13. Conformément à la décision 63/17, confirmation a été reçue du Gouvernement qu'un système national applicable d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC était en place et que le système était capable d'assurer le respect du Protocole de Montréal. Le quota d'importation de HCFC pour 2016 a été établi à 1,43 tonne PAO. Pour les années suivantes, le quota annuel sera basé sur les niveaux admissibles prévus par le Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

14. En réponse à une question du Secrétariat sur la conversion vers le HC-290, le PNUE a expliqué que le Gouvernement avait connaissance des décisions pertinentes³ du Comité exécutif relatives à cette conversion. Les hydrocarbures utilisés comme frigorigènes ne sont pas actuellement commercialisés. Toutefois, les réfrigérateurs domestiques qui utilisent le HC-600a sont actuellement disponibles. Certains importateurs sont en train de faire promotion de l'utilisation des hydrocarbures comme frigorigènes dans les équipements de réfrigération et de climatisation et procèdent à des études de faisabilité. Il a été prévu d'élaborer les réglementations et d'adapter la norme internationale en faveur d'une utilisation sécuritaire des hydrocarbures lors de la deuxième tranche pour faciliter l'introduction des frigorigènes à base d'hydrocarbures dans le pays. La formation des techniciens abordera les aspects de sécurité dans l'utilisation des frigorigènes à base d'hydrocarbures.

15. Actuellement, tous les techniciens qui ont été formés à l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation par une institution reconnue et ayant validé l'examen se sont vu délivrer un certificat. Le Gouvernement est en train de mettre en place un système de certification approprié avec des normes de certification.

Conclusion

16. La mise en œuvre de la première tranche est en bonne voie. La République-Unie de Tanzanie a respecté les objectifs de réglementation du Protocole de Montréal fixés dans l'accord conclu avec le Comité exécutif. Un système applicable d'octroi de permis et de quotas a été établi pour permettre le respect des objectifs de réglementation du Protocole de Montréal. Les questions liées aux SAO ont été intégrées dans le programme de formation des agents des douanes afin de faciliter un meilleur contrôle des importations de HCFC. Des cours de formation ont été dispensés pour les techniciens et un

¹ Paragraphe 14 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/32.

² Paragraphe 56 du document UNEP/OzL.Pro/ImpCom/49/5/Rev.1.

³ Décisions 72/17 et 73/34.

programme de certification est en train d'être mis en place. Une intégration plus poussée de la formation des techniciens dans le programme d'un institut de formation professionnelle permettra d'assurer la viabilité du développement des capacités. Le Gouvernement a pleinement connaissance des décisions pertinentes du Comité exécutif sur la conversion des équipements à base de HCFC-22 vers des réfrigérants inflammables. Le taux de décaissement des fonds a atteint 81 pour cent.

RECOMMANDATION

17. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en République-Unie de Tanzanie, et recommande également l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH en République-Unie de Tanzanie ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2016-2020, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si la République-Unie de Tanzanie devait décider de procéder à des conversions vers des réfrigérants inflammables et toxiques et à l'entretien associé dans les équipements de réfrigération et de climatisation conçus à l'origine pour les substances non inflammables, il le ferait en assumant l'ensemble des responsabilités et risques associés et uniquement dans le respect des normes et des protocoles applicables :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	33 000	4 290	PNUE
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	50 000	4 500	ONUDI